

Pôle communication
24.65.42

Vendredi 26 mai 2023

INFORMATION PRESSE

La Nouvelle-Calédonie à Bali pour le Comité des 24

Mickaël Forrest, membre du gouvernement chargé des relations extérieures en lien avec le président Louis Mapou, s'est rendu à Bali en Indonésie, du 24 au 26 mai, afin de participer à l'édition 2023 du séminaire pour le Pacifique du Comité spécial de la décolonisation des Nations unies. Il était organisé sur le thème « Des mesures innovantes pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes ».



Le membre du gouvernement Mickaël Forrest a rencontré Menissa Rambally, ambassadrice de Sainte-Lucie auprès des Nations Unies (ONU) et présidente du C-24

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****

Du 24 au 26 mai, l'organe onusien chargé d'étudier l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'est réuni dans le cadre de la quatrième décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2021-2030).

Appelé Comité des 24 (C24), il a organisé à Bali un séminaire dédié au Pacifique sur le thème « Des mesures innovantes pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes », auquel la Nouvelle-Calédonie a participé.

Mickaël Forrest y a représenté le président du gouvernement, invité pour l'occasion et a ainsi rappelé lors de son intervention toutes les initiatives prises par l'institution allant dans le sens d'un développement durable pour la Nouvelle-Calédonie. « *Les objectifs de développement durable constituent un cadre essentiel pour guider nos actions en faveur d'un monde meilleur, a-t-il indiqué. Ils nous invitent à envisager un développement responsable, respectueux des besoins des générations futures et garant d'un avenir plus libre et prospère* ».

La Nouvelle-Calédonie sur la voie du développement durable

Le membre du gouvernement a ainsi présenté :

- **le schéma d'orientation de la politique de l'eau partagée (PEP)**, qui a pour objectif une gestion concertée et éclairée de la ressource en eau. Il repose les orientations stratégiques suivantes : sanctuariser les zones de captage et les ressources stratégiques, préserver les milieux, fournir 150 litres par jour d'eau potable aux Calédoniens à l'échéance 2025, sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former pour faire de tous les Calédoniens des hydro-éco citoyens, s'orienter vers le « zéro-rejet d'eau non traitée » à échéance 2045, mettre l'eau au centre de tous les projets d'aménagement à l'échéance 2025 et mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole locale et parvenir à un taux de couverture alimentaire de 50 % à l'échéance 2030 ;
- **le plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN)**, qui s'appuie sur la nécessité de finaliser le déploiement d'un réseau internet à très haut débit qui soit accessible sur l'ensemble du territoire, mais aussi celle d'accélérer la digitalisation des services publics et privés, tout en privilégiant l'inclusion ;
- **le schéma pour la transition énergétique (STENC)**, qui vise faire de la Nouvelle-Calédonie un modèle en matière de transition énergétique et de développement durable, avec un objectif de réduction de 70 % de l'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2035. Il prévoit également le développement des énergies renouvelables pour couvrir 100 % de la consommation d'électricité de la distribution publique et atteindre l'autonomie électrique dans les îles ;
- **le schéma sur la mise en valeur des richesses minières**, qui pose les bases d'un développement raisonné et équilibré de l'industrie minière et métallurgique en privilégiant la valorisation locale de la ressource, la préservation de l'environnement et l'utilisation d'une partie des bénéfices au profit de la Nouvelle-Calédonie et notamment des communautés vivant à proximité des sites miniers pour le développement des générations futures. Il fixe également les principes qui régissent la politique d'exportation des produits miniers ;

- **le projet de loi du pays pour la création d'un moratoire de dix ans sur l'exploration et l'exploitation des ressources profondes de la zone économique exclusive (ZEE) de Nouvelle-Calédonie.** Le texte vise à préserver l'environnement marin et notamment la richesse écologique du Parc naturel de la mer de Corail en interdisant l'exploration ou l'exploitation des ressources minérales dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie, hormis certaines méthodes d'exploration considérées comme non invasives pour l'environnement.

Enfin, il a abordé la tenue, le 6 juin prochain, du forum « Perspectives » qui a pour objectif de présenter des pistes d'action potentielles à mettre en œuvre, afin de relever les défis du changement structurel de modèle économique, dans lequel la Nouvelle-Calédonie doit s'engager.

* *
*